

Difficultés de mise en oeuvre

Notre apport à cette consultation sera en continuité avec les commentaires que nous avons déjà communiqués lors de notre participation à une rencontre au Guatemala avec Monsieur Van Beseleare et d'autres cadres d'entreprises canadiennes présentes dans les pays ciblés avec votre projet¹. Les propos que nous vous communiquons dans cette lettre ne s'éloignent pas beaucoup de ce que nous disions alors, les irritants que nous relevions à ce moment-là ne s'étant nullement atténués.

Essentiellement, nous vivons un climat d'affaire difficile et contraignant où on ne sent pas que les principes de base qui permettent à une entreprise de se développer sont respectés soit:

- ☛ l'accessibilité aux droits et privilèges dont elle peut bénéficier;
- ☛ les possibilités de croissance et de développement de ses affaires sans entraves;
- ☛ la reconnaissance et la valorisation de ses activités.

1. Au chapitre des droits et privilèges dont nous devrions pouvoir bénéficier, nous devons faire les frais de délais administratifs reliés au Gouvernement Central qui nous paraissent difficilement justifiables. La confirmation de notre éligibilité au décret no 739 est un exemple frappant. Ce décret a été adopté en juillet 1996 et stipule que toutes les entreprises privées oeuvrant dans le domaine du traitement sécuritaire des déchets solides, suivant des normes que nous rencontrons, sont exemptées d'impôts, de taxes municipales et de droits de douane pour une période de 10 ans. Nous avons présenté notre dossier et avons reçu des avis officiels positifs des fonctionnaires concernés en décembre 1999² quant à notre éligibilité à ce décret. Or la lettre conjointe du Ministère de l'agriculture et du Ministère des finances nous confirmant ces privilèges n'a toujours pas été émise. Cette situation pénalise nos opérations, aux douanes en particulier où nous devons subir constamment de multiples retards et tracasseries administratives en plus de payer des frais substantiels qui ne devraient pas s'appliquer.

Rappelons d'ailleurs que dès le début de ce projet, nous avons rencontré des difficultés. Il s'agissait alors d'un projet de construction que la Société pour l'expansion des exportations du Gouvernement du Canada avait accepté de financer. Il fallait cependant recevoir l'appui et la garantie du Gouvernement Central pour mettre en place ce financement. Cet appui nous a été refusé et c'est pourquoi le projet a dû être modifié en une concession sur 20 ans, afin de pouvoir étaler le financement.

¹ Lettre de Mides annexée

² Documents annexés